

# Mémoire sur le projet éolien St. Cyprien de Napierville

Présenté par  
Jean Marisseau

À qui de droit.

Je suis un agriculteur de la montée Richard à Lacolle. Je suis résident ici depuis 30 ans dans le calme et la beauté du paysage. Je constate avec désarroi qu'un projet éolien sur notre territoire agricole n'est pas acceptable. Ces énormes éoliennes seraient érigées à 1000 mètres de ma résidence en altérant et dénaturalisant le paysage . Pourtant, le règlement 478 de la M.R.C. du Haut-Richelieu stipule qu'une distance de 2175 mètres doit être respectée. Le projet ne se trouvant donc pas conforme au règlement.

Les effets sur la santé causés par ces éoliennes ne sont surtout pas négligeables, bruit au-delà de 30 db., effets stroboscopiques, infrasons etc.... que l'organisation mondiale de la santé estime que ces émissions peuvent perturber le sommeil et c'est aussi sans compter les vents dominants de l'ouest qui viendraient amplifié le bruit.

La faune ne serait pas plus épargnée car on sait qu'il y a des milliers d'oies blanches qui font des haltes de migration directement sur ces terres. Les oiseaux rapaces tels les urubus, les buses, les chauves-souris et bien d'autres oiseaux seraient affectés, ce qui serait dommageable pour l'agriculture, car toute cette faune joue un rôle important dans l'équilibre naturel d'une campagne.

J'occupe aussi un travail en épandage aérien, je suis pilote et j'utilise une piste d'avion dont le propriétaire possède aussi un avion et qui se situe à 800 mètres des éoliennes du projet. J'ai des inquiétudes au niveau de la turbulence que va générer ces éoliennes sur les performances de l'appareil au décollage et à l'atterrissage. L'épandage aérien est un service offert aux agriculteurs de ce secteur depuis plus de 20 ans et il serait dommageable que je ne puisse plus me servir de cet endroit pour ce travail qui consiste à servir l'agriculture.

Je ne crois pas qu'avec les surplus d'électricité dont nous disposons, qu'il soit nécessaire d'ajouter d'autres projets éoliens qui ne contribuent qu'à la consternation dans les zones habitées et de surplus c'est l'ensemble de la population qui doit assumer les hausses des coûts de

l'électricité qui sont dues en très grande partie à des projets éoliens.

L'acceptabilité sociale devra être prise en considération sur notre territoire ainsi que notre droit démocratique de ne pas vouloir d'un tel projet qui ne rencontre pas toutes les normes requises pour sa réalisation.

Pour ces motifs, je suggère à la commission de ne pas approuver ce projet.

Respectueusement.

Jean Marisseau

Lacolle